

Nouvelles énergies et stations-service : quelles évolutions, quelles possibilités ?

Couvrant 59 hectares de la Métropole du Grand Paris, les 402 stations-service distributrices de carburant installées dans l'espace urbain doivent faire face à des mouvements de fond.

Aujourd'hui, sur ce territoire, seules 11 stations publiques distribuent du GNV/BioGNV et 4 proposent un avitaillement en hydrogène aux véhicules routiers. Les objectifs annoncés pour l'amélioration de la qualité de l'air et l'arrivée de nouveaux véhicules, dotés de motorisations décarbonées et silencieuses, exigent de pouvoir fournir de nouvelles énergies et donc de développer les infrastructures adaptées pour amplifier cette montée en puissance. 7 106 bornes de recharge électrique sont installées sur le territoire, dont 2 185 sont opérationnelles et 4 921 en attente de remise en service, ce qui constitue un maillage déjà très important pour cette offre nouvelle.

L'Apur, qui avait déjà réalisé un suivi de l'évolution il y a 5 ans, a souhaité le mettre à jour et l'enrichir des possibilités pour ces stations de s'ouvrir à de nouveaux carburants ; il s'agira aussi d'imaginer leur évolution vers des stations « de » services, contribuant à installer un maillage des services urbains nouvelles générations, multi-sites et complémentaire des grandes infrastructures déployées au XX^e siècle.

A ce stade, l'étude aboutit à la projection suivante :

- **222 stations sont identifiées comme mutables** et pourraient accueillir de nouvelles énergies telles que le GNV/BioGNV ou l'hydrogène.
- **102 stations seraient éventuellement transformables sous conditions**, elles pourraient accueillir des offres complémentaires sous réserve de se séparer de tout ou partie des carburants actuellement distribués ou d'une refonte profonde de leur aménagement.
- **78 stations ne peuvent pas accepter de nouvelles énergies** (GNV/ BioGNV, hydrogène). En revanche, ces stations pourraient, sous réserve d'une capacité du réseau électrique suffisante, accueillir des « hubs » de recharge électrique et/ou d'autres services urbains.

Le prochain volet traitera du potentiel d'accueil de ces services urbains dans une métropole qui cherche à optimiser les conditions d'émergence du « zéro-carbone », du recyclage/surcyclage, et du réemploi.

[L'étude est disponible sur le site de l'Apur](#)

Contact presse :

Quentin Treton : quentin.treton@apur.org – 01 83 97 63 59

A propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)

L'APUR est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la ville de Paris, de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris, 27 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.